

Légation

SUISSE.

N° 589

*Emile Schenck
31.3.81. S. S. S.*

Paris le 27 Mars 1871.

28

Monsieur le Président

Vous aurez reçu, je l'espére, les deux télégrammes que j'ai eu l'honneur de Vous adresser hier de Versailles. Comme j'avais terminé les affaires pour lesquelles je m'étais rendu au siège du Gouvernement, je suis rentré hier soir à Paris, & je me permets de compléter le rapport politique que je vous ai envoyé dans la journée d'hier.

Dans la journée de Samedi, un accord est intervenu, comme Vous le savez, entre les Maires élus de Paris et le "Comité central de la Garde Nationale", pour la fixation à Dimanche des élections communales. — Les Maires, qui pendant huit jours avaient fait les plus grands efforts pour amener une conciliation, s'étaient vus rejetés par l'Assemblée nationale de Versailles. Dans leur opinion, partagée du reste par un certain nombre de députés de Paris, la convocation immédiate des électeurs était le seul moyen d'éviter la lutte armée. Ils se sont donc décidés à se prêter de l'Assemblée nationale & à faire procéder au vote, de leur autorité personnelle & d'accord avec le Comité central.

Monsieur

Monsieur Schenck

Président de la Confédération suisse
à Berne

dodis



La journée d'hier s'est passée sans troubles. Il est certain que le résultat sera favorable au Comité Central, et ce qui contribuera à donner de l'importance à ce succès du comité, c'est qu'un certain nombre de membres du parti de l'ordre ont cru devoir prendre part au vote, dans la pensée que Paris devait chercher à se sauver lui-même, puisque le gouvernement de Versailles renonçait à toute action sur la capitale.

Auprès de la Commune définitivement constituée, le Comité Central, n'héritera pas à de proclamer pouvoir régulier, et à espérer la lutte contre l'Assemblée de Versailles. Il importe donc de chercher à se rendre compte, dans la mesure du possible, des tendances de ce comité, par le moment actuel du moins.

Pendant la semaine dernière, le Comité se posait simplement comme conseil municipal provisoire ; sa plus haute ambition, disaient ses organes officiels "le Cri du peuple" et la "Commune", était de faire respecter les droits de Paris, d'apporter à la capitale la rentrée dans le droit commun, et si le fallait, de constituer Paris en ville libre comme autrefois les villes impériales de l'Allemagne. — Il parlait d'élections "municipales", puis d'élections communales, et dans toutes ses proclamations, employait des termes très modérés,

cherchant, par tous les moyens, à rassurer la population. Dans la journée d'hier, probablement comme manœuvre électorale de la dernière heure, il a fait afficher une proclamation de la "Commune de Lyon" aux citoyens de cette ville, dans laquelle l'adhésion au Comité central de Paris est indiquée comme un fait accompli. Cette proclamation lyonnaise ne porte pas de date, et se trouve en contradiction directe avec le Journal officiel (édition de Versailles), d'après laquelle le parti de l'ordre l'aurait de nouveau emporté à Lyon.

En même temps apparaissent sur les murs de la Capitale de grandes affiches avec l'en-tête "Association internationale des travailleurs", et signées^{1°} par le Conseil Fédéral et 2° par la Chambre fédérale des Apports ouvriers partisans affiliés à l'internationale. — Chacun savait, par les noms des quelques uns des membres du Comité de la Garde nationale, que l'internationale avait principalement la main dans le mouvement; hier, le voile a été complètement déchiré.

La position est donc à l'heure qu'il est celle-ci: Le parti républicain modéré, ~~les Républiques de Peuple, ceux qui sont représentés dans les députés, assieds, le bataillon populaire et populaire, est de bordé complètement.~~ — La Commune vient non pas simplement égorger la République, mais la République Sociale.

En présence d'empêcheurs de trouver à Versailles une assemblée dont les tendances sont évidemment monarchiques, et qui, en diverses circonstances, a donné des preuves de manque de tact ou de violence intolerance.

La lutte est nécessaire inévitable.

Chacun des deux partis cherche à gagner des parts dans en gagnant du temps.

Le Comité de Paris, fort de la sanction qu'il aura reçue hier, ne va pas tarder à sortir de son rôle municipal & local. Il annonce ce matin, dans le journal officiel (édition de Paris) que la commune a été proclamée à Marseille, & "veillera nuit et jour sur la République, jusqu'à ce qu'une autorité régulière, émanée d'un gouvernement régulier siégeant à Paris, vienne la relever de ses fonctions". - En d'autres termes, la loi politique s'affirme entre la commune de Paris & celle de Marseille - "Il est vrai que Lyon sort encore dans l'ordre, les élections de Paris ne peuvent tarder à y provoquer de nouveaux mouvements. Partout où l'internationalisation à deslections, elle fera agir des puissants moyens d'action - On peut être certain que le Comité de Paris ne négligera rien pour chercher à entraîner à sa suite la population des grandes villes, si cruellement éprouvée depuis six mois par l'absence de travail."

De son côté, l'Assemblée de Versailles appelle les volontaires & les troupes de la province & cherche à organiser la résistance. Seulement, le Comité de Paris semble avoir l'intention de provoquer de nouvelles élections générales, en soutenant que l'assemblée nationale a été nommée pour faire le paix seulement, et sous le coup de préoccupation d'un ordre tout spécial. Il demandera une constituante, et il est probable que d'aujourd'hui déjà, la composition de l'assemblée serait assez notablement modifiée.

La lutte continuera ainsi de part & d'autre pendant quelques temps, chacun cherchant à se compter & à rallier ses partisans. — Cette lutte deviendra-t-elle une lutte armée ? La plupart le craignent. — Quand cette lutte armée aura-t-elle lieu ? C'est peut-être surtout une question de temps, plusieurs questions, répondent un très grand nombre de personnes.

Comme la plupart des affaires de la légation sont à Paris, je crois pouvoir rester dans la capitale, où se trouve aussi ma famille, pour autant que mes affaires de service ne m'appellent pas à Versailles. Je m'y rendrai aussi souvent que cela sera nécessaire, ou je changrai un des secrétaires de la légation de s'y transporter

pour régler les affaires courantes à traiter avec les Ministères —
celui d'entre eux qui s'y rendra pourra profiter de cette occasion
pour vous transmettre des nouvelles télégraphiques soit sur les
événements de l'intérieur de Paris, soit sur ce qu'ils auront appris
à Versailles. A cet effet, je les autorise à signer directement les
télégrammes partant de Versailles tandis que je me trouverais à
Paris.

Je ferai tous mes efforts pour vous tenir au courant de la
situation politique extrêmement tendue, et de suffire, autant
que possible, à l'expédition des affaires à Paris et à Versailles.
Jusqu'à nouvel avis, je vous prie de continuer à m'adresser
vos lettres à Paris, et les télégrammes à Versailles à l'adresse
qui vous est connue. Mes collègues procèdent de la même manière
que moi; seulement, comme la plupart des affaires courantes
sont traitées par les Consuls, leur présence à Paris est moins
souvent nécessaire.

Je vous envoie ci-joint un certain nombre de journaux
appartenant au mouvement actuel et représentant ses
tendances.

Le vouliez à Vauclay agréer, Monsieur le Président, l'assurance de
si ma considération la plus haute.

Le ministre de la Confédération Suisse

1541

Baudecrath vom 3. April 1841

Panis 27 gr. 100
oer.